

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 mars, les membres de l'Assemblée Délibérante du PETR Pays Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 18 h 30 dans la salle polyvalente de Launac.

Votants :

**CCSGCC:** Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Marie-Laure BAVIERE, Jean-BOISSIERES, Roland CLEMENCON, Alain CLUZET, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Jean-Louis FLORES, Gérard JANER, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Joël MELAC, Christian OUSTRI, Serge BAGUR

Nombre de délégués: 47  
Quorum: 24  
Date de convocation: 21-03-2017

**CCCB :** Henri AMIGUES, Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Sabine GEIL-GOMEZ, Frédéric MARTIN, Eugène NKONGUE, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI

**C3G :** Jean-Noël BAUDOU, Jean-Louis BOURGEOIS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, André FONTES, Brigitte GALY, Philippe SEILLES

Membres présents: 37  
Pouvoirs: 02

**CCF :** Guy NAVLET, Daniel DUPUY, Philippe PETIT, Sylvain PINEAU, Jean-Paul VASSAL, Gilbert COMBIER,

**CCVA :** Jean-Marc DUMOULIN

**Absents ayant donné pouvoir:** Nicolas ANJARD, Janine GIBERT

**Domaine : Ressources Humaines**  
**Délibération n°: 17/53**

**Objet : Recrutement d'un emploi aidé**

Le Président expose qu'une convention de mutualisation avec la Communauté de Communes Val'Aigo a permis au PETR de bénéficier des compétences de sa responsable des finances à mi-temps. L'agent souhaiterait réintégrer à temps complet sa collectivité d'origine.

Le président propose, pour la remplacer, de recruter une personne en contrat aidé. Selon le type de contrat, la durée hebdomadaire du temps de travail peut varier.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à la majorité de ses membres présents et représentés (Abstention : 1 – Pour : 38) :

- Approuve le recrutement d'une personne en contrat aidé pour remplacer l'agent réintégrant la Communauté de Communes de Val'Aigo.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 29 mars 2017.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 29 mars 2017  
Au registre sont les signatures